



Parc national
des Calanques

**Marché public de prestations intellectuelles
n° 20 001 PNCAL**

**État des lieux de la pêche professionnelle et de loisir
dans le Parc national des Calanques**

**Appel d'offre ouvert selon les articles L2124-1 et L2124-2
Marché à tranches selon les articles R2113-4 et 5**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° ANNONCE AU BOAMP / JOUE 20-14936

Cette consultation fait suite à une première consultation en 2019, n° 19 010 PNCAL, déclarée sans suite.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 09/03/2020 - 12h00

Chargé du dossier : Patrick BONHOMME, Chargé de mission « Pêche et gestion biodiversité marine »

PARC NATIONAL DES CALANQUES

141 avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél. 04 20 10 50 00

Marseille, février 2020

Le présent document contient **8** pages

Table des matières

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
Parties contractantes au sens du présent document.....	3
Documents de référence et abréviations utilisées.....	3
Nature et portée du présent document.....	3
Objet du marché.....	3
Type de marché et procédure.....	3
Décomposition en tranches.....	3
Affermissement des tranches optionnelles.....	4
Délai d'exécution.....	4
Durée du marché.....	4
Lieu d'exécution.....	4
Désignation du comptable assignataire.....	4
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	5
Condition de participation.....	5
Exclusions.....	5
Les compétences mobilisées.....	5
Groupement.....	5
Visite des lieux.....	5
Validité des offres.....	5
Conditions de retrait des dossiers de consultation.....	5
Publicité.....	6
Présentation des offres.....	6
Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	7
Jugement des offres.....	7
Dispositions diverses.....	8
Modification en cours d'exécution – Clauses de réexamen.....	8
Avenant – décision de poursuivre.....	8
Variante.....	8
Renseignements complémentaires.....	8

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DES CALANQUES, établissement public administratif représenté par François BLAND nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 23 avril 2013.

Le MAÎTRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- C.C.A.G. PI : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.
- C.C.P. Code de la Commande Publique, applicable au 01/04/2019.

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

CCTP – Cahier des Clauses Techniques Particulières
CCAP - Cahier des Clauses Administratives Particulières
PSS – pêches scientifiques standardisées
ZNP – Zone de Non-Prélèvement
ZPR – Zone de Protection Renforcée
PNCAL – Parc National des Calanques
COTEC – Comité de pilotage Technique

Nature et portée du présent document

Le présent Document de Consultation des Opérateurs Économiques (DCOE) regroupe dans ses différents articles le règlement de la consultation (RC), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et l'acte d'engagement.

Lui est annexée la déclaration sur l'honneur.

Objet du marché

Réalisation d'une étude de la pêche professionnelle et de loisir, sur le territoire du Parc national des Calanques.

Code CPV : 713 13 000 Scc de conseil en ingénierie de l'environnement.

(Common Procurement Vocabulary, Vocabulaire commun pour les marchés publics de l'Union Européenne)

Type de marché et procédure

Marché unique de prestations intellectuelles, passé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert, conformément aux articles L2124-1 et L2124-2, décomposé en tranches selon les articles R2113-4 et 5.

Article R2113-2, motif du non-allotissement : le marché n'est pas alloté pour des raisons de cohérence d'actions à l'échelle du territoire.

Cette consultation fait suite à une première consultation en 2019, n° 19 010 PNCAL, déclarée sans suite.

Décomposition en tranches

Tranche ferme :

- Campagnes d'acquisition de terrain 1^{ère} année -> Bilan des campagnes réalisées en 2020 (pas de traitement de données) en Janvier 2021,
- Analyse et bilan des données recueillies au cours de la première année 2020/2021, 5 mois après la fin des acquisitions de données de terrain -> Rapport année 1.

Tranches optionnelles :

- TO 1 – Déclarations des captures de la pêche professionnelle - année 1 ou année 2
- TO 2 - Caractérisation des captures de la pêche professionnelle - embarquement Petits métiers - année 2
- TO 3 - Caractérisation des captures de la pêche professionnelle - embarquement Métiers large - année 1 ou année 2
- TO 4 - Agenda de pêche - année 2
- TO 5 - Caractérisation des captures de la pêche professionnelle débarquement Petits métiers - année 2
- TO 6 - Caractérisation des pratiques et captures de la pêche de loisir - année 2
- TO 7 - Répartition de l'effort de pêche professionnel et de loisir - année 2
- TO 8 - Analyse donnée AIS - année 1 ou année 2.

Affermissement des tranches optionnelles

Le délai d'affermissement des tranches optionnelles est de 12 mois à compter de la date de réception de la notification du marché.

Le titulaire du marché ne pourra prétendre à une indemnité de dédit en cas de non affermissement de ces tranches ni à une indemnité d'attente si les tranches sont affermies avec retard.

Délai d'exécution

Les délais d'exécution courent dès la date de réception de la notification qui pourra valoir ordre de service pour le démarrage des prestations et des délais qui lui sont rattachés.

L'étude sera conduite dans un délai maximum de 24 mois (hors délais de validation par le maître d'ouvrage), à partir de la réception par le prestataire de la notification du marché.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution du marché (préparation, prestations).

Toutefois, le candidat précisera son délai d'exécution dans l'acte d'engagement du présent document qui représentera le délai contractuel.

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des prestations. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

Durée du marché

A titre indicatif et non contractuel, les prestations seront réalisées au cours des années 2020 à 2022.

Les acquisitions de terrain seront conduites au cours d'une année et pourront être complétées au cours d'une seconde année (8 tranches optionnelles). Les investigations de terrain devront prendre en compte la saisonnalité des différentes pratiques. Les résultats finaux seront rendus au terme des campagnes de terrain dans un délai de 5 mois pour la tranche ferme et de 3 mois pour les tranches conditionnelles.

Durée de la tranche ferme : 17 mois.

Durée des tranches optionnelles 1/3/8 : 17 mois si exécuté sur l'année 1 et 12 mois si exécuté sur l'année 2.

Durée des tranches optionnelles 4/5 : 15 mois fin de l'année 1 et sur l'année 2.

Durée des tranches optionnelles 2/6/7 : 12 mois sur l'année 2.

Lieu d'exécution

La prestation demandée correspond à la réalisation d'une étude de la pêche, à l'échelle de l'ensemble des espaces maritimes du Parc national des Calanques : Cœur marin (4630 ha) et Aire Marine Adjacente (97 000 ha).

Désignation du comptable assignataire

L'agent comptable pour le Parc national des Calanques est :
Madame Chantal BOUTEILLE
Agence Française pour la Biodiversité - Pôle de Montpellier
Immeuble Tabella
125, Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Les opérateurs économiques doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Ils ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions des articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Ils doivent offrir les garanties minimales du point de vue de leurs capacités professionnelles, financières et techniques permettant la réalisation des prestations.

Exclusions

Motifs d'exclusion de plein droit, selon les articles L2141-1 à L2141-6.

Les compétences mobilisées

Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités techniques, professionnelles, financières, permettant la réalisation de la prestation.

Les compétences attendues pour réaliser ces prestations sont prioritairement :

- La capacité à mobiliser de manière réactive des équipes de terrain, habituées à des suivis de la pêche sur des navires de petites tailles et à conduire des enquêtes de terrain auprès des pêcheurs de loisir,
- La très bonne connaissance et capacité d'identification des espèces de poissons, mollusques et crustacés ainsi que la très bonne connaissance des métiers et pratiques de pêche en zone littorale,
- La connaissance fine du territoire afin d'élaborer une stratégie d'échantillonnage adaptée,
- La capacité technique et l'expérience pour d'une part élaborer et conduire des protocoles d'enquêtes et de suivis, d'autre part réaliser et interpréter des analyses temporelles et spatiales en relation avec les objectifs,
- L'expérience dans la préconisation de mesures de gestion, en particulier celles relatives à la gestion des ressources en lien avec les activités de pêche.

Groupement

Il est demandé au prestataire de se mettre en capacité de réaliser, avec toutes les compétences requises, les différentes parties de la commande qui sont de natures différentes.

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les prestations des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Visite des lieux

Sans objet.

Validité des offres

Le délai de validité des offres est de trois mois.

Conditions de retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut y accéder librement, les télécharger et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les

renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

Publicité

La présente consultation est publiée au **Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP)** et au **Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)**, sur le profil d'acheteur du Parc national des Calanques, son site Internet, Rubrique « Publicité des marchés », espace « consultation », ainsi que sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE).

Présentation des offres

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature :

Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate.

Capacité économique, technique et financière

- DC1* (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2* (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- *ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->
- Kbis

Références et moyens

- la liste des prestations de moins de trois ans pour des marchés similaires avec le montant, la date et le destinataire (public ou privé), prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

2 / Projet de marché comprenant :

- Le présent DCOE et annexes, complétés, datés et signés,
- A l'appui de son offre, le candidat devra remettre un mémoire technique comprenant les documents justificatifs suivants :
 - une présentation des références et compétences du candidat : pour la réalisation de missions similaires et de travaux sur le territoire d'étude ;
 - une présentation de l'équipe et des moyens mis en œuvre ;
 - les prestations et le montant que le candidat envisage de sous-traiter ;
 - la méthodologie et le calendrier de réalisation de l'étude ;
 - les éventuels compléments et précisions au présent CCTP ;
 - le chronogramme de l'étude précisant les principales étapes et les phases de validation ;
 - les dispositions que le candidat envisage pour garantir la qualité des prestations.
- Un Bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.), établi par le candidat détaillant pour chaque tranche, les prestations demandées au C.C.T.P.
- Une décomposition des montants par co-traitant dans le cas d'un groupement.

Coût

La proposition technique chiffrée doit intégrer tous les éléments nécessaires pour assurer cette prestation (décomposition du prix global et forfaitaire, prenant en compte les prestations demandées au paragraphe 2 du CCTP).

L'ensemble des frais annexes générés par la mission (déplacements, hébergement, restauration ...) sont réputés avoir été pris en compte dans le prix global et forfaitaire.

La proposition devra préciser la méthodologie appliquée, les moyens humains et matériels utilisés, le détail des temps de base envisagés, en identifiant également les aspects de sous-traitance.

A titre indicatif et non contractuel, le montant global de la tranche ferme est estimé au maximum à 120 000 Euros TTC.

- R.I.B.

En cas de sous-traitance :

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement - présentation d'un DC4.
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.

En cas de co-traitance :

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Il sera demandé au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché de produire les attestations fiscales et sociales à jour depuis moins de six mois.

Conformément aux articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un stockage numérique ou d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel, à la condition que l'accès soit gratuit et que le dossier de candidature fasse figurer les informations nécessaires à la consultation. De même, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

Conditions d'envoi ou de remise des offres

En application des articles R2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique **les offres seront obligatoirement déposées sur la Plate-forme des Achats de l'État** (www.marches-publics.gouv.fr)

avant le 09/03/2020 à 12H00

Dans les mêmes délais, les candidats et soumissionnaires devront transmettre une copie de sauvegarde de leurs offres dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique.

Adresse d'envoi de la copie de sauvegarde :

Parc national de Port-Cros
Cellule marchés publics, Danielle Forestier
181 Allée du Castel Sainte Claire
BP 70220
83406 Hyères Cedex

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

- 35% valeur économique
- 65% valeur technique du mémoire spécifique, selon sous-critères :
 - équipe mobilisée 40%
 - méthodologie proposée 60%

Dispositions diverses

Modification en cours d'exécution – Clauses de réexamen

Le marché public pourra être modifié, par voie d'avenant, dans les conditions fixées aux articles R2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La nature des modifications envisageable concerne :

- toutes interventions / toutes prestations non prévues ;
- toutes sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues ;

Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire, en application de l'Article R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Avenant – décision de poursuivre

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumis à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet d'un avenant.

Variante

La présentation de variante n'est pas acceptée.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions à partir de la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) (www.marchespublics.gouv.fr).

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

Rappel : Le pouvoir adjudicateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non communication des éventuels compléments d'informations ou renseignements découlant du fait que le dossier de consultation ait été téléchargé par le candidat de manière anonyme. Afin de garantir aux candidats l'information pleine et entière tout le long du processus de consultation, il leur est recommandé de s'identifier lors de la phase de téléchargement.